

de Paris armé. Était-ce trahison, était-ce sollicitude pour l'Assemblée nationale? Le 15 mai a répondu! Combien n'aurions-nous pas eu de 15 mai si la garde nationale eût été absente?

4° *J'ai été complice de la manifestation des cent mille hommes le 17 mars, faible et indécis le 16 avril.*

Je viens de vous raconter le 17 mars. Il était dirigé surtout contre moi. Ouvrez *le Moniteur*, et lisez l'interpellation menaçante des chefs de clubs : c'est à mon nom qu'elle s'adresse. Lisez ma réponse ; lisez le dialogue qui s'établit après cette scène entre quelques hommes modérés de la manifestation et moi. Je copie encore : « Un de ces citoyens s'approche et dit à M. de Lamartine : Soyez sûr que le peuple n'est là que pour appuyer le Gouvernement provisoire. M. de Lamartine répond : J'en suis convaincu, mais la nation pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elle soient. Les 18 brumaire du peuple pourraient amener les 18 brumaire du despotisme, et ni vous ni nous n'en voulons. » Est-ce là le langage et l'attitude d'un complice?

5° *J'ai été inquiet, indécis ; je n'ai point pris de mesures dans la fameuse journée du 16 avril.*

C'est là ce que le public ne soupçonnait pas, mais ce qu'il a conclu de la déposition dont on prête les termes à un honorable général, acteur brillant mais secondaire dans cette journée.

Or, voici cette journée du 16 avril, heure par heure. Chaque heure a sa lumière, chaque circonstance ses témoins.

Les élections approchaient. La faction qui voulait renverser le gouvernement de la République modérée, et confisquer la République dans les clubs et dans la dictature de quelques hommes qui seraient devenus les instruments des clubs, méditait depuis quelques jours une tentative déses-

pérée. Cent mille hommes dirigés par eux devaient se réunir au Champ-de-Mars, marcher de là en colonne sur l'hôtel de ville, épurer par la violence le Gouvernement provisoire de ceux de ses membres qui résisteraient à la domination des clubs, proclamer un *comité de salut public*, gouvernement dictatorial, réminiscence du despotisme de la Convention, parodie du 31 mai contre les Girondins. Nous en étions informés. Nous avons fait les efforts les plus pathétiques pour détourner les menaces de cet attentat contre la souveraineté du peuple au moment où il allait s'exprimer, dans peu de jours, par le suffrage universel. Nous n'avions pas réussi. Le coup d'État des clubs était résolu. Nous ignorions seulement quel jour il serait porté.

A six heures du matin, des hommes zélés, échappés avec peine des conciliabules, vinrent me prévenir que les clubs directeurs avaient passé la nuit en délibération ; qu'ils s'étaient déclarés en permanence ; qu'ils avaient décidé mon ostracisme à tout prix ; qu'ils étaient munis d'armes et de cartouches ; que des sentinelles veillaient aux portes pour empêcher d'entrer et de sortir ; qu'un comité de salut public avait été proclamé, comité composé de quelques membres du Gouvernement provisoire désignés à leur insu, et d'autres noms alors investis d'une certaine puissance d'agitation. Ils ajoutèrent que ces clubs et leurs affiliés allaient se mettre à la tête des ouvriers réunis ce jour-là au Champ-de-Mars pour une élection, les entraîner à l'hôtel de ville, y consommer leur attentat contre mes collègues et moi. De là ils devaient marcher contre le club Blanqui, et se défaire de ce rival de dictature, qui leur disputait le peuple et qui offusquait leurs plans. On saura plus tard pourquoi Blanqui était seul contre tous, et pourquoi tous contre lui!

Je pris à l'instant le peu de mesures défensives que le moment comportait. La garde nationale, à peine recomposée, n'avait pas encore reparu sous les armes. Je fis avertir isolément quelques chefs et des agents dévoués de ma politique dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau.

Ils se tinrent prêts à rallier les ouvriers de ces quartiers, très-bien intentionnés, et à venir défendre l'hôtel de ville au premier signal. Je plaçai pour cela de nombreuses vedettes en observation sur la place de Grève. Ceux de mes collègues qui étaient avertis comme moi prirent de leur côté les mêmes mesures. A onze heures, au moment où j'achevais ces dispositions, on m'annonça le ministre de l'intérieur. Il me dit tout ce que je savais déjà de la conspiration. Il ajouta qu'on lui avait fait l'injure de porter son nom parmi ceux des membres de ce comité de salut public, mais qu'il ne trahirait jamais ses collègues, et qu'il venait se concerter avec moi sur les mesures à prendre pour résister à l'insurrection. Nous convînmes en peu de mots qu'il ferait à l'instant battre le rappel en sa qualité de ministre de l'intérieur, pendant que j'irais chez le général Duvivier chercher quatre bataillons de la garde mobile et les diriger sur la place de Grève. « Je tiendrai trois heures au moins dans l'hôtel de ville, dis-je à mon collègue; si la garde nationale ne répond pas au rappel, j'y succomberai; si elle se lève, elle viendra délivrer le siège du Gouvernement, et la République, entourée d'une telle force, sera définitivement constituée. »

Le ministre de l'intérieur sortit, il alla lui-même ordonner de battre le rappel. Je sortis au même moment. Je me rendis chez le général Duvivier. Le général était absent. Son chef d'état-major, son secrétaire et moi nous choisîmes les quatre bataillons, nous écrivîmes les ordres, nous envoyâmes les ordonnances aux casernes. A ce moment, le général Duvivier rentra. Je lui fis part de mes dispositions; il les modifia. Je lui demandai si les bataillons avaient des cartouches; ils n'en avaient pas. Je me chargeai d'aller moi-même les chercher à l'état-major de la garde nationale. Le général Courtais y entra en même temps que moi. Il venait de donner sans hésitation l'ordre de battre le rappel. Il était midi et demi. Je courus à pied à l'hôtel de ville pour attendre et disposer les bataillons.

Pendant que je prenais ainsi toutes les mesures, le général Changarnier, nommé quelques jours avant ministre à Berlin, était venu au ministère des affaires étrangères pour m'entretenir de ses instructions. On lui avait dit ce qui se passait, et on l'avait engagé à venir me trouver à l'hôtel de ville, pour prêter à la défense le concours d'un homme de guerre brave et expérimenté. Je le trouvai, ou il me trouva chez le maire de Paris. Le maire de Paris et moi nous engageâmes le général à prendre officieusement la direction des forces qui allaient arriver. On nous dit que le rappel ne battait pas encore dans tous les quartiers. Nous craignîmes qu'un contre-ordre n'eût été donné. Le maire de Paris signa en conséquence un nouvel ordre. Nous envoyâmes cet ordre au Carrousel. C'est ce second ordre que le général Changarnier aura pris loyalement sans doute pour le premier donné par le ministre de l'intérieur, et exécuté deux heures avant. Mais quatre bataillons arrivèrent. Le général les disposa, les harangua, les alluma du feu militaire dont il était lui-même inspiré. L'injustice qu'il montre envers moi ne me rendra pas injuste envers lui. Il fut éblouissant d'ardeur. M. Marrast, de son côté, avait pris avec décision, dans les quartiers environnants, toutes les mesures de défense et de concentration des forces disponibles à sa portée. L'hôtel de ville devenait de minute en minute une place forte. J'écrivis aux légions de la banlieue d'accourir. Des élèves de l'École Polytechnique portèrent mes ordres. Les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, les ouvriers des carrières de Belleville, les Lyonnais rassemblés d'avance par M. Marrast, des députations des élèves de l'École Polytechnique, de Saint-Cyr, des Arts et Métiers, des écoles de Droit et de Médecine, accoururent. Je les haranguai successivement. Toute cette jeunesse a été trois mois de suite la force et la sagesse à la fois de la République. La foule succédait à la foule dans les escaliers et dans les salles. Toute l'administration de Paris, tout le personnel du *Moniteur* étaient là. Qu'ils disent si j'ai montré

un instant d'hésitation, de lassitude ou de faiblesse, si une seule mesure fut omise, une seule parole troublée, un seul geste abattu, jusqu'au moment où la garde nationale, débouchant de tous les ponts et de tous les quais à la fois, vint nous assurer la plus belle des victoires, la victoire sans combat ! J'aime et je respecte l'uniforme ; le général Changarnier le porte bien ; mais l'uniforme seul n'a pas le privilège de couvrir des hommes de cœur.

Mes collègues réunis sur un autre point à Paris, assistaient, de leur côté, à cette grande résurrection de la force civique. De ce jour l'ordre public eut son armée. Voilà la journée du 16 avril. Où est le défaut de mesures ?

Il y eut, en effet, le lendemain, une mesure qui me fut conseillée par des impatients, et que je me refusais à prendre. Si je l'avais prise, j'aurais mis la guerre civile dans l'Assemblée nationale et dans mon pays. Je voulais y mettre la paix.

6° Après l'arrivée de l'Assemblée nationale, j'ai refusé, dit-on, par faiblesse de prendre SEUL la direction du Gouvernement, pour lequel tant de suffrages semblaient m'indiquer au choix de l'Assemblée. J'ai induit ainsi l'Assemblée nationale à former une commission de gouvernement sans unité.

Je réponds à ce reproche par l'analyse sincère des sentiments très-intimes et très-réfléchis qui me firent prendre cette décision.

Au moment où l'Assemblée nationale, tant souhaitée par moi, arrivait enfin à Paris, et où la faveur spontanée et imméritée du pays, signalée par deux millions de suffrages, semblait me faire une candidature au Gouvernement, trois partis s'offraient à moi :

Ou briguer le pouvoir unitaire qu'on paraissait disposé à m'offrir ; l'exercer seul au nom de l'Assemblée, comme le général Cavaignac aujourd'hui, mais sans avoir, comme le général, la douloureuse excuse de la nécessité au lende-

main d'une guerre civile, le prestige mérité du commandement militaire, les pouvoirs de l'état de siège et les forces matérielles constituées dans l'armée de Paris ;

Ou bien m'isoler à la fois du gouvernement ancien et du gouvernement nouveau, retirer mon nom de toute responsabilité, et attendre sur mon banc, enveloppé de popularité, de regrets et d'espérances, le choix du pays pour les grandes magistratures de la République ;

Ou bien enfin me sacrifier moi-même, me perdre, m'anéantir dans des flots de difficultés et d'impopularité certaines, en consentant à faire partie d'une commission exécutive, pouvoir tout à la fois nécessaire et impossible, bon à user et à accuser ! Je le savais.

Examinons ensemble chacun de ces trois partis, non du point de vue de mon ambition, mais du point de vue de la fondation de la République :

Accepter seul le Gouvernement et en exclure par conséquent tous mes collègues républicains du 24 février, c'était créer à l'instant même une majorité et une minorité acharnées l'une contre l'autre dans le sein de l'Assemblée nationale ; c'était former dès le premier jour deux partis, quand je voulais les fondre, pendant les premiers temps du moins, ne fût-ce qu'en apparence, dans une patriotique et républicaine unité d'action ; c'était donner des chefs à ces partis et des armées à ces chefs. La guerre intestine dans la tête de la République ne pouvait manquer de produire des convulsions dans les membres. Une fois cette minorité et cette majorité fortement dessinées dans l'Assemblée, chaque discussion devenait un orage ; chaque orage avait son retentissement et son contre-coup au dehors : diviser l'Assemblée, c'était diviser la République ; la diviser quand elle existait à peine, c'était la perdre ou l'ensanglanter. Car enfin, entre cette majorité et cette minorité, moi gouvernement, il m'aurait fallu choisir. Il m'aurait fallu, moi, nouveau venu de Février, m'appuyer exclusivement sur le parti du lendemain contre le parti exaspéré de la veille.

Immédiatement la République, dans mes mains, devenait suspecte aux républicains de Février. Ils entraient en lutte contre elle; ils avaient la tribune, la presse, les clubs, les délégués à peine licenciés du Luxembourg, l'armée de cent mille hommes des ateliers nationaux, les bonapartistes, les terroristes, les socialistes subversifs, recrutés sous leurs mains en un seul faisceau d'opposition. L'Assemblée nationale aurait combattu contre toutes ces forces de désordre disciplinées tout à la fois. C'est vrai : mais, vaincue, elle était dissoute et remplacée par une tyrannie anarchique; victorieuse, elle était contrainte de devenir violente et conventionnelle à rebours. Des deux manières, la République, pacifique, constitutionnelle, et presque unanime que nous voulons tous, était perdue, et mon ambition inconsidérée était la cause de sa perte! L'histoire m'aurait accusé et convaincu avec raison de n'avoir calculé ni mes forces ni celles d'une assemblée à peine assise sur le sol. Ce que tant d'hommes irréflechis, et qui voient les choses de loin, me présentaient comme l'heureuse audace d'un homme d'État, n'eût été, selon moi, que l'étourderie d'un ambitieux sans lendemain! Ma place était marquée à côté de ces hommes de ridicule et de malheur qui perdent les républiques et les monarchies, par l'impatience et par la présomption de les sauver seuls...

Mais vous pouviez, me dit-on, vous abstenir du moins d'entrer dans la Commission exécutive et rester libre et invulnérable dans votre isolement!

C'est vrai; l'égoïsme me le conseillait assez; je grandissais par l'éloignement; je réservais une popularité intacte à la République; je me faisais, à bon marché, une candidature à tout. Mais qu'importe la candidature quand il n'y aurait plus eu de République? Or, il est évident pour moi que, si j'avais retiré mon nom, alors significatif et lien des partis, à la combinaison de la Commission exécutive, l'Assemblée nationale aurait formé un gouvernement d'une

seule couleur, pris exclusivement parmi les hommes injustement suspects de ressentiment contre la République! Il est évident aussi que ce gouvernement aurait créé à l'instant même, dans l'Assemblée, le même antagonisme et les mêmes déchirements qui, selon moi, perdaient ou exaspéraient la République! Je n'écoutai pas l'égoïsme: voilà mon crime; je consentis en gémissant à m'annihiler pour renfermer dans le Gouvernement tous les gages de conciliation entre les hommes possibles et politiques des différents grands partis de la Révolution.

— C'est ce qui a fait tout le mal! me crie-t-on. — C'est ce qui a fait tout le bien aussi! vous dis-je. C'est ce qui a fait que les factions ont été non détruites, mais décapitées et désunies, et qu'au lieu d'avoir à les combattre en un seul bloc avant l'heure de votre force, elles vous ont assiégé de tentatives isolées et impuissantes dont la République a triomphé avec vous! C'est ce qui fait que nous avons encore l'unanimité de l'Assemblée nationale dans toutes les questions vitales pour la préservation de la société, de la propriété, de la patrie! C'est ce qui fait que nous l'aurons longtemps encore; que nous nous réconcilierons encore, tous les jours de danger, dans le patriotisme, et que nous étoufferons d'un commun accord les amorces de dissensions qu'on nous jette du dehors, mais que nous n'accepterons pas!

Ce ne sont pas là les vrais motifs du système de non-exclusion que M. de Lamartine a conseillé à l'Assemblée nationale pour la Commission exécutive. Ces motifs, inexplicables autrement, s'expliquent par des mystères de complicité entre deux hommes.

Passons sur la pudeur et osons copier ce qui a été imprimé. « Le ministre de l'intérieur a trouvé dans les papiers de son ministère des preuves écrites de la vénalité de son collègue sous le gouvernement de Louis-Philippe. M. de Lamartine était un stipendié de M. Duchâtel. Il en

a reçu quarante mille francs l'année dernière. Le reçu existe. Menacé sans doute de la divulgation d'une telle pièce, on comprend que M. de Lamartine n'a eu que le choix de l'alliance ou de l'infamie. Ce n'est pas tout; M. de Lamartine a dilapidé la fortune publique. Le lendemain du 24 février, il a détourné douze cent mille francs ou deux millions du Trésor. Du fruit de cette concussion il a payé ses dettes comme César ou Catilina. Il a acheté des terres en France, des maisons à Londres. » Je m'abaisse à répondre, non pour moi mais pour la république. Dévorer les hommes pour rendre l'institution impossible, c'est tout le secret de ses ennemis.

Éclairons le premier fait ! Je suis écrivain ; grevé de charges, je vis surtout de mon travail. En 1844, j'écrivis une tragédie dans l'intérêt d'une cause qui a été toujours sacrée pour moi : l'émancipation des esclaves noirs dans nos colonies. Je voulais gagner par le sentiment devant l'opinion une cause tant de fois perdue devant la loi.

En 1848, un mois avant la révolution de Février, M. Buloz, directeur du Théâtre-Français, me proposa de m'acheter mon œuvre pour l'exploiter en toute propriété, comme directeur du Théâtre-Français d'abord, comme éditeur de la *Revue des Deux-Mondes* ensuite. Le prix total fut fixé verbalement entre nous à quarante mille francs. Quand on fut sur le point de rédiger les clauses, M. Buloz me dit : « J'en écrirai à M. Duchâtel, car le budget du Théâtre-Français se compose de deux éléments : les fonds du théâtre lui-même, et la subvention donnée par les Chambres au théâtre. Cette allocation de la Chambre m'oblige à avoir l'approbation du ministre pour l'emploi que j'ai à faire de mes fonds. » J'ignorais cette connexion de comptabilité très-naturelle entre le ministre de l'intérieur et le directeur du Théâtre-Français ; mais craignant que cela ne pût donner lieu à l'apparence même de la relation la plus éloignée d'argent entre moi député et le Gouvernement, je refusai de conclure un contrat dans

lequel les fonds du Gouvernement et le ministère interviendraient à un titre quelconque. Le contrat n'eut pas lieu. Si c'est là la pièce que la calomnie peut produire en preuve de ma vénalité, qu'elle la produise ! elle ne peut me convaincre que d'un excès de scrupule, de délicatesse et de susceptibilité ! M. Buloz est là.

Passons à mon second crime : j'ai détourné douze cent mille francs ou deux millions le 24 février du trésor public. J'en ai payé mes dettes et acheté des terres en France, des maisons à Londres.

Ici je suis très-embarrassé, car je ne sais pas même où est le trésor public, si ce n'est au ministère des finances, ministère avec lequel je n'ai jamais eu aucun rapport, et dont toutes les opérations, soumises à des ordonnancements et à des vérifications sans nombre, sont en outre contrôlées chiffre à chiffre par la cour des comptes, que la République a laissée en vigueur, de manière à ce qu'un seul centime ne puisse s'enfuir de ses caisses sans qu'on remonte à sa source, ou qu'on le suive à la trace dans son emploi à travers le dédale des légalités et des formalités du budget. Mes accusateurs peuvent donc être bien tranquilles. Si j'ai découvert ces caisses du trésor public et si je les ai spoliées en présence des innombrables responsabilités qui les surveillent et des innombrables comptabilités qui les calculent, les enregistrent et les vérifient, je n'emporterai pas bien loin mes millions.

Ai-je besoin d'ajouter que je donne tout ce fruit de mes concussions, puis ma fortune tout entière et mon honneur par-dessus à celui qui voudra bien me désigner ce banquier de Londres dont parle le *Morning-Chronicle*, ces maisons achetées, ces terres acquises, ces dettes payées ?

La vérité, c'est que je n'ai eu d'autre maniement personnel de fonds que la disposition de 293,000 fr. de fonds secrets diplomatiques ordinaires à dépenser en missions, en informations et en influences utiles de tout genre, dans un mo-

ment où il fallait tout voir par l'œil de la République, suppléer à l'action suspendue des agents de la monarchie au dehors, et où j'étais tout à la fois ministre des affaires étrangères et membre d'un gouvernement dictatorial. J'aurai au besoin à justifier pleinement la convenance d'allocations et la réalité d'emploi de cette somme affectée sous la responsabilité du ministre à cette nature du service public. Ce serait là cependant la seule parcelle des fonds de la République sur laquelle j'aurais pu prélever ces sommes imaginaires envoyées par moi à l'étranger, ou détournées à payer mes dettes ! Si mes accusateurs ne veulent pas croire à l'impossibilité morale de mes prétendues concussions, ils croiront du moins à l'impossibilité de l'arithmétique !

Je vais pousser plus loin l'édification de ces hommes honnêtes et crédules, incapables d'inventer ces chuchotements de la haine, mais qui les laissent bourdonner à leurs oreilles, sans savoir comment les écarter. Un décret de la Convention ordonnait que tout représentant du peuple, sortant du pouvoir ou revenant de mission, rendit compte à la tribune de sa fortune privée, afin de bien convaincre le peuple qu'il ne l'avait pas grossie de la fortune publique. J'aime ce décret. Je le suppose existant, et je compte tout haut, puisqu'on le veut, avec mes amis et mes ennemis.

Le 1^{er} janvier dernier, cinquante-trois jours avant la République, ma fortune générale consistait en *deux millions cinq cent mille francs* environ, tant en terres, maisons et mobiliers, qu'en placements et propriétés littéraires. Mes dettes se montaient à *six cent cinquante mille francs*. Rien de plus facile à vérifier que ces deux chiffres par les titres, contrats et hypothèques.

— Mais, vous aviez, me dit-on, onze cent mille francs de dettes en 1847, et vous n'en avez plus que six cent mille. Vous en avez donc remboursé cinq cent mille ? Vous les avez donc payées sur le trésor public ? — Citoyens ! il n'y a à cela qu'une petite difficulté : c'est que ces cinq cent mille

francs de dettes ont été remboursés par moi six mois avant la Révolution. Et sur quels fonds ai-je remboursé en 1847 ces cinq cent mille francs ? Sur trois cent mille francs qui m'ont été payés par l'éditeur de *l'Histoire des Girondins* et sur quatre cent cinquante mille francs, prix de la terre patrimoniale de Péronne, près Mâcon, vendue par moi à la même époque. Allez aux informations : ma terre vendue, mes acquéreurs, mes notaires, mes éditeurs, mes créanciers, mes actes et mes quittances, vous répondront plus péremptoirement que moi.

Quant au mouvement de ma fortune disponible depuis le jour de l'établissement de la République et de mon avènement au pouvoir jusqu'à aujourd'hui, le voici : j'ai été obligé d'emprunter *cent dix mille francs* pour en rembourser *cent cinq mille*. Les prêteurs, éditeurs, créanciers remboursés sont là aussi pour attester par leurs titres l'exactitude de ces assertions. Je suis prêt à produire ces témoignages aux plus incrédules. Leurs noms répondent de la moralité et de la sincérité des actes. On voit que la source de mes remboursements partiels, en 1848, n'est pas dans le trésor public, mais dans la caisse de mes créanciers et de mes amis.

Je rougis de remuer et de relever ces chiffres ; mais le peuple a tout droit sur la réputation de ses représentants. Allons plus loin encore.

J'avais conclu, peu de temps avant le 23 février, à diverses dates, avec des libraires, des éditeurs, des capitalistes et des propriétaires de journaux, des contrats pour l'exploitation de mes œuvres littéraires passées, présentes et à venir, s'élevant ensemble à la somme de *cinq cent quarante mille francs*. J'espérais, du fruit de mon travail assidu, payer en quelques années mes créanciers, en conservant mon patrimoine à une famille nombreuse et chère, et aux plus nombreuses familles de cultivateurs qui vivent de mon capital. Le soin des affaires publiques et la crise, dont je ne voulais pas abuser contre d'honnêtes et généreux contractants,

m'ont forcé à résilier tous ces actes et me forceront à rembourser les avances que j'avais reçues. C'est donc *cinq cent quarante mille francs* que j'ai sacrifiés volontairement de plus à la Révolution. Voilà mes bénéfices sur la République! Voilà le vrai trésor enfoui dans ma conscience pour me réserver libre et entier aux travaux et aux nécessités de mon pays! Je ne regrette pas une parcelle de cette fortune de l'homme de lettres sacrifiée par l'homme politique à la fondation de l'ordre nouveau. J'y sacrifierais avec joie non-seulement le reste de ma fortune, mais mon nom, ma liberté, ma vie! Que nos biens, nos réputations, nos individualités soient broyées dans le mouvement des choses humaines, mais que la République constitutionnelle se fonde et que le peuple grandisse en raison, en moralité, en droits et en bien-être! Voilà la seule justice et la seule récompense que je demande à mon siècle et à mon pays!

J'ai eu des rapports avec SOBRIER, BLANQUI, RASPAIL, BARBÈS, DE FLOTTE (le lieutenant de vaisseau), et avec d'autres hommes qui depuis ont été accusés de conspiration ou d'attentat contre l'Assemblée nationale.

C'est vrai. Ces rapports dont on a voulu me faire un crime sont un des titres que je revendiquerais le plus haut à la justice des bons citoyens, pour les avoir aidés de tous mes efforts à traverser, sans catastrophes, ces jours les plus difficiles d'une révolution. L'explication de ce mystère est dans les dates. Ce n'est pas depuis la réunion de l'Assemblée nationale que j'ai eu des entrevues avec ces accusés; c'est dans les premiers temps qui ont suivi la révolution de Février; c'est dans les jours où il n'y avait d'autres forces à Paris que les forces individuelles de quelques hommes puissants en agitation ou en apaisement sur la multitude. J'aurais manqué à tous les devoirs que l'extrémité des circonstances m'imposait si j'avais négligé de voir, d'influencer loyalement par des entretiens politiques intimes, de m'efforcer de rallier à la République constitu-

tionnelle, honnête, modérée, pratique, des hommes capables de la servir ou de la perdre. Je voudrais pour ces hommes, alors bien intentionnés, et pour moi, que ces entretiens eussent été entendus de ceux qui m'accusent. Il n'y a rien là qui ne fût à la décharge de leurs actes et de leurs pensées du moment. Ces hommes ont aidé et non entravé l'action tout individuelle alors du gouvernement. Les attentats dont ils ont été ou inculpés ou convaincus depuis, leur situation actuelle d'accusés, ne me rendront pas injuste envers eux. Voici, du reste, l'historique de ces rapports, tout à fait dénaturés.

J'avais été assez heureux pour sauver la vie à Barbès sous le dernier gouvernement. Il est d'autant plus juste de renvoyer aux absents le mérite de cette grâce, que le souvenir d'une vie sauvée doit être une des consolations de l'exil. Barbès, à sa sortie de prison, vint me remercier. Je l'engageai à profiter de l'autorité que son long martyre lui donnait sur son parti pour contenir ce parti dans les limites d'une république qui fût le perfectionnement et non la subversion de la société. Je le trouvai dans ces dispositions. Il les manifesta courageusement le 17 mars à l'Hôtel de Ville, ainsi que Sobrier. Depuis, Barbès s'éloigna insensiblement de moi. Il méritait d'être regretté.

De Flotte et plusieurs de ses amis avaient de l'action sur les clubs. On cherchait alors à s'emparer de la puissance de ces réunions pour les faire protester contre la convocation de l'Assemblée nationale. Je convainquis les chefs que la nation seule pouvait donner de la force à la République. Je trouvai chez ces hommes plus de modération que je n'en attendais sur leurs noms.

Raspail me parla en théoricien et non en séditionnaire. Il paraissait mettre de la conscience dans ses opinions. Il adoucissait dans son journal et dans son club le caractère de la Révolution et les mœurs de la République.

Je connaissais Cabet de longue date. Les théories rêvent et ne conspirent pas. L'absence de mémoire qu'il vient de